

GUIDE DE L'INDUSTRIE DE L'IMPRIMERIE DE 2008

Tous les ans, l'Association canadienne de l'imprimerie (ACI) prépare le *Guide de l'industrie de l'imprimerie*, lequel vise deux grands objectifs :

1. mettre en lumière et évaluer de manière concise les lois et règlements fédéraux qui ont des répercussions sur l'industrie de l'imprimerie;
2. informer les membres du Parlement de notre position sur de nombreuses questions qui touchent notre secteur, afin de les sensibiliser aux enjeux importants auxquels nous faisons face par suite des mesures gouvernementales.

Ce guide permet également de souligner l'importance que revêt ce secteur dynamique de l'économie canadienne. La transformation de l'industrie en une plateforme de production assistée par ordinateur se poursuit à un rythme accéléré. L'intelligence artificielle qui est sans cesse intégrée à la nouvelle technologie contribue à améliorer la performance et à assurer un produit fini de haute qualité.

Le milieu des affaires est un champ de bataille où les entreprises doivent tout mettre en œuvre afin de demeurer à la fois compétitives et rentables. Il s'ensuit que, plus que jamais auparavant, notre industrie est extrêmement vulnérable à toute mesure gouvernementale qui peut avoir une incidence sur sa productivité, qu'il s'agisse d'exigences réglementaires accrues ou de questions d'ordre fiscal.

« Affronter ensemble les périodes difficiles » est le thème retenu pour 2008, puisqu'il soulève de nombreuses questions importantes, à savoir :

- Que pouvons-nous faire pour renverser la tendance à la baisse dans le secteur manufacturier?
- Comment l'économie canadienne réagira-t-elle face à un ralentissement de la croissance économique aux États-Unis?
- Quelles seraient les répercussions sur les Canada d'un protectionnisme commercial de plus en plus marqué adopté par les États-Unis?
- Quels seront vraisemblablement les effets d'un dollar canadien qui s'échange à parité ou plus ou moins à parité avec le dollar américain?
- Que peut faire le gouvernement du Canada pour aider les manufacturiers nationaux à affronter ces périodes difficiles?

Nous sommes reconnaissants envers les membres du Parlement d'avoir pris le temps de discuter avec nous des questions qui nous concernent et d'avoir souvent réagi favorablement à nos préoccupations. Nous apprécions grandement la relation que nous avons pu établir avec eux au fil des ans et attendons avec impatience de poursuivre notre dialogue au cours des prochains mois.

L'ACI est fière du rôle de défenseur des intérêts qu'elle joue auprès de ses membres et de leurs employés.

Au sujet de l'ACI

L'Association canadienne de l'imprimerie est **un organisme national voué à l'avancement de l'industrie de l'imprimerie et des arts graphiques au Canada.**

Depuis 1939, l'Association représente collectivement les intérêts des entreprises membres, notamment pour ce qui est de l'élaboration de politiques, de règlements et de lois.

Les entreprises membres de l'ACI sont actives dans tous les secteurs de l'industrie, depuis les activités de prépresse jusqu'à la production de produits imprimés, en passant par la reliure et la finition. Des fournisseurs de l'industrie font également partie de l'Association à titre de membres associés.

En partenariat avec un **réseau d'associations régionales formellement affiliées (ARFA)** établies à l'échelle du pays et des organismes connexes, l'ACI offre à ses membres des services d'information et de gestion qui visent à accroître leur efficacité et leur rentabilité. L'ACI sert également de tribune pour l'échange d'information entre les chefs de file de l'industrie, et elle agit en qualité de porte-parole de l'industrie afin de faire entendre, d'une voix unifiée, ses préoccupations auprès du gouvernement.

L'Association est un organisme dirigé par ses membres et met à profit les talents de dizaines de membres bénévoles qui siègent à ses divers comités. Grâce à l'expérience, aux compétences et aux connaissances qu'ils apportent à l'ACI, ces membres sont en mesure de solliciter l'opinion d'experts du milieu des affaires dans l'ensemble du pays.

L'ACI a effectué un sondage auprès des membres de l'industrie pour cerner les questions en matière de relations gouvernementales qu'ils jugent importantes. Les résultats de ce sondage servent ensuite à établir le programme des enjeux prioritaires que nous entendons poursuivre auprès du gouvernement fédéral. Bien que ce programme soit décrit plus loin dans ce guide, nous présentons ci-dessous quelques résultats du sondage qui serviront à brosser le contexte de ce programme :

- Soixante-dix-huit pour cent des répondants au sondage emploient moins de 100 employés;
- Cinquante pour cent des réponses au sondage ont été fournies par les propriétaires mêmes des entreprises.

Par conséquent, les résultats du sondage reflètent solidement les opinions d'entreprises canadiennes de plus petite taille dans l'industrie de l'imprimerie et les industries connexes, qui partagent vraisemblablement des points de vue compatibles.

Les entreprises d'imprimerie sont situées dans toutes les circonscriptions électorales fédérales et elles contribuent de manière significative à l'économie de chacune de ces

circonscriptions. **Nous encourageons les membres du Parlement à visiter les entreprises d'imprimerie qu'ils représentent à la Chambre des communes.** De telles visites leur permettent de constater sur place les enjeux auxquels fait face notre industrie et leur donnent l'occasion de mieux évaluer les répercussions des politiques gouvernementales sur les spécialistes de notre industrie. Ces visites permettent également de souligner l'importance de l'industrie canadienne de l'imprimerie à l'échelle nationale, provinciale et régionale. Ces rencontres sont souvent soulignées dans notre bulletin national et d'autres publications spécialisées.

Vous pouvez également communiquer avec l'une de nos six associations régionales formellement affiliées (ARFA) :

- The Atlantic Printing Industries Association (APIA), Laureen Douglas, 506-642-8019;
- The British Columbia Printing and Imaging Association (BCPIA), Marilyn Knoch, 604-542-0902;
- The Northern Alberta Printers Association (NAPA), Loretta Puckrin, 780-458-9889;
- The Ontario Printing and Imaging Association (OPIA), Tracey Preston, 905-602-4441;
- The Printing and Graphics Industries Association of Alberta (PGIA), Bain Spielman, 403- 560-1896;
- The Saskatchewan Graphic Arts Association (SGAIA), Don Breher, 306-373-3202.

Les entreprises membres du Manitoba, du Québec et des Territoires, où il n'existe pas d'ARFA, adhèrent directement à l'ACI.

Un organisme connexe auquel l'ACI donne son appui est la Coalition des manufacturiers du Canada. Cette coalition regroupe plus de trente associations de gens d'affaires qui sont unies par une perspective commune de la place que doit occuper le secteur manufacturier canadien aujourd'hui et demain. Cette perspective est la suivante :

« Le secteur manufacturier revêt une importance vitale pour l'économie du Canada ainsi que pour la prospérité et le niveau de vie de tous les Canadiens. Ceci dit, les entreprises manufacturières canadiennes doivent aujourd'hui relever des défis sans précédent, non seulement en raison des pressions exercées par l'appréciation du dollar canadien et les coûts d'exploitation élevés, mais également par les incidences à long terme de la mondialisation, de l'évolution démographique et des changements technologiques rapides. Il faut également tenir compte des opportunités quasi illimitées d'expansion sur les marchés du monde entier.

Les activités manufacturières sont en pleine évolution, tout comme les fondements de la compétitivité au sein de cette industrie. Aucune entreprise de l'industrie n'échappe à ce changement.

La Coalition des manufacturiers du Canada réunit des associations industrielles partageant une vision commune, soit celle d'un secteur manufacturier canadien de classe mondiale qui continuera de contribuer significativement à la croissance économique du pays et d'offrir des emplois bien rémunérés à haute valeur ajoutée. La Coalition existe pour rappeler l'importance des activités manufacturières et signaler ce qui doit être fait pour garantir un contexte d'affaires concurrentiel et propice au développement du secteur manufacturier du Canada. Dans les faits, il s'agit ici de démontrer l'urgence de trouver des solutions aux défis auxquels doivent faire face les manufacturiers, aujourd'hui et demain. »

L'ACI souscrit entièrement aux 22 recommandations présentées l'an dernier par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, recommandations qui sont également appuyées par la Coalition des manufacturiers du Canada.

Survol de l'industrie

L'imprimerie constitue la technologie de l'information originale. L'invention des caractères mobiles et de la presse à imprimer en 1450 a été tout aussi révolutionnaire et percutante à cette époque que les ordinateurs et l'Internet le sont aujourd'hui.

De toutes les industries manufacturières axées sur la technologie de l'information au Canada, l'industrie de l'imprimerie est la plus ancienne et la plus dispersée. La révolution de la technologie de l'information amenée par l'ordinateur de bureau a permis à l'industrie de l'imprimerie commerciale de produire des imprimés de qualité à un rythme exponentiel. Il n'est donc pas étonnant que cette industrie soit l'un des chefs de file dans le domaine des applications électroniques au Canada.

Cette transformation radicale de l'industrie témoigne de l'esprit d'entrepreneurship canadien. De fait, l'industrie de l'imprimerie au Canada est composée principalement d'entreprises locales appartenant à des propriétaires-exploitants dont la plupart ont travaillé dans l'industrie avant d'acquérir ou de lancer leur propre entreprise. Les trois quarts de ces entreprises comptent moins de 20 employés.

L'industrie canadienne de l'imprimerie compte **8 500 établissements**, lesquels emploient plus de **90 000 personnes**. Ces entreprises ont produit des imprimés d'une valeur de **10,7 milliards de dollars** en 2007. Pour ce faire, l'industrie utilise la technologie de l'information la plus répandue, portable, flexible et économique jamais inventée.

Depuis la création de la première imprimerie au Canada en 1751, notre industrie a donné aux Canadiens les moyens essentiels d'échanger et de diffuser de l'information. Au cours des 257 ans qui ont suivi, l'industrie de l'imprimerie commerciale a alimenté le développement de notre société, de notre mode de vie et de notre économie. Elle a contribué de manière significative à l'éducation de nos enfants pendant plusieurs générations.

Quand vient le temps de communiquer, tous les secteurs de notre société - les petites entreprises ou les multinationales, les groupes communautaires ou le gouvernement fédéral - se tournent vers l'industrie de l'imprimerie et des arts graphiques.

Faits saillants de l'industrie

L'industrie canadienne de l'imprimerie est composée d'**entreprises appartenant principalement à des intérêts canadiens**.

L'industrie a produit des expéditions d'une valeur de plus de **10 milliards de dollars** en 2007, y compris environ **1,4 milliard de dollars en exportations à l'échelle mondiale**.

L'industrie canadienne de l'imprimerie regroupe près de **10 pour cent de tous les établissements manufacturiers** au Canada. Elle représente ***l'industrie manufacturière la plus importante au pays*** en termes de **nombre d'entreprises**.

L'industrie de l'imprimerie commerciale du Canada est **composée essentiellement de petites entreprises** : 96,5 pour cent des entreprises de l'industrie emploient entre un et 99 employés. Un pour cent seulement des entreprises compte de 100 à 499 employés chacune. Les entreprises ayant plus de 500 employés représentent 0,1 pour cent des établissements principaux de l'industrie.

De 1993 à 2003, l'industrie de l'imprimerie a affiché des taux de croissance solides. Toutefois, pour la première fois depuis 1993, la valeur des ventes de produits imprimés a baissé de 3,9 pour cent en 2003-2004. Au cours des années qui ont suivi ce premier repli, la valeur des expéditions a continué de fléchir, affichant une baisse de 1,94 pour cent en 2004-2005, de 2,25 pour cent en 2005-2006 et de 1,55 pour cent en 2006-2007.

La croissance du PIB réel de 2,7 pour cent en 2007 était supérieure au taux de 2,4 pour cent qui avait été établi par les prévisionnistes canadiens, mais légèrement inférieure au taux de croissance de 2,8 pour cent enregistré en 2006. À compter du 14 mars 2008, le taux de croissance prévu devrait baisser à 1,4 pour cent cette année, puis augmenter pour passer à 2,5 pour cent en 2009.

Les prévisions émises par les prévisionnistes du secteur public sont compatibles avec les résultats du sondage de l'ACI de cette année. D'après le sondage, 51 pour cent des répondants croient que le PIB augmentera de moins de trois pour cent cette année, tandis que seulement cinq pour cent des répondants prévoient une croissance économique nationale de plus de cinq pour cent. En ce qui a trait à leurs prévisions pour l'industrie de

l'imprimerie et les industries connexes seulement, les répondants se sont dits encore moins optimistes; de fait, soixante et un pour cent sont d'avis que le secteur connaîtra une croissance inférieure à trois pour cent cette année.

L'Énoncé économique de 2007 fait observer que « Les risques à la baisse pour les perspectives économiques du Canada sont prépondérants. Les plus importants sont que l'économie américaine s'affaiblisse davantage et que le taux de change du dollar canadien soit plus élevé que prévu. » L'ACI s'est réjoui de constater que l'Énoncé économique a ensuite précisé que « Le gouvernement est résolu à passer à l'action pour affronter l'incertitude mondiale croissante et contribuer à maintenir la force actuelle de l'économie pour l'avenir. »

Cet engagement de la part du gouvernement correspond étroitement au thème de l'ACI de cette année « Affronter ensemble les périodes difficiles » et à notre conviction que le gouvernement du Canada doit jouer un rôle important pour ce qui est d'aider les manufacturiers nationaux à affronter les périodes difficiles qui les attendent.

Étant donné sa taille et sa structure, l'industrie canadienne de l'imprimerie est sensible à une vaste gamme de politiques gouvernementales qui ont un effet direct, non seulement sur la rentabilité de l'industrie, mais sur sa capacité de maintenir et de créer des emplois pour des milliers de Canadiens.

Les enjeux auxquels font face l'industrie de l'imprimerie et les industries connexes se classent dans deux catégories distinctes : les enjeux qui sont particuliers à l'industrie de l'imprimerie et les enjeux qui concernent la plupart des manufacturiers.

Les enjeux qui sont particuliers à l'industrie comprennent :

1. les subventions aux éditeurs de livres et de revues
2. l'environnement
3. la réforme du droit d'auteur
4. le courrier international
5. Postes Canada

Les enjeux qui concernent l'industrie manufacturière à plus grande échelle comprennent :

- la déduction pour amortissement au titre du matériel d'impression
- la formation
- les allègements fiscaux
- le fardeau des charges sociales
- le cadre réglementaire
- le commerce

Enjeux particuliers à l'industrie

Subventions aux éditeurs

Le présent guide témoigne en soi de l'importance que revêt l'industrie canadienne de l'imprimerie au sein de l'économie du pays. La subsistance de 90 000 salariés canadiens dépend des produits imprimés fabriqués au Canada et **il incombe aux gouvernements à tous les échelons d'appuyer cette industrie importante.**

Lorsque les gouvernements canadiens appuient l'industrie de l'imprimerie d'autres pays, que ce soit en octroyant des subventions ou des contrats directs à des éditeurs étrangers, ils exportent en fait des emplois de notre pays, ce qui est inadmissible.

On a demandé aux répondants du sondage d'évaluer plusieurs questions en fonction de l'importance accordée à chacune d'elles. Soixante-dix pour cent des répondants ont déclaré que les éditeurs canadiens qui reçoivent des subventions fédérales devraient être tenus d'imprimer les titres ainsi subventionnés au Canada. Le fait que 24 pour cent des répondants se sont décrits comme des imprimeurs de publications signifie qu'une grande majorité des entreprises faisant partie de l'industrie de l'imprimerie considèrent qu'il s'agit d'une question de principe importante, que ces entreprises soient directement touchées ou non par cette question.

Le gouvernement continue d'accorder des millions de dollars en subventions à des éditeurs dont certains font imprimer leur matériel **à l'extérieur du pays**. L'ACI a appris qu'en 2001 seulement, Patrimoine canadien a octroyé des subventions totalisant près de 30 millions de dollars à environ 200 maisons d'édition, dont certaines utilisent les fonds pour la publication des livres et des revues à l'étranger.

En 1999, l'ACI a fait pression auprès du ministère du Patrimoine canadien et a réussi à faire modifier le guide du demandeur du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE), afin de protéger les intérêts du Canada en matière d'impression. La position de l'ACI était la suivante :

Les subventions canadiennes (soit l'argent des contribuables) ne devraient pas servir à appuyer des industries d'autres pays. L'ACI croit que, pour être admissibles à une subvention d'aide de Patrimoine canadien, les éditeurs canadiens devraient être tenus de faire imprimer leurs ouvrages au Canada.

Toutefois, les nouvelles lignes directrices concernant ces subventions contiennent une échappatoire. De fait, les lignes directrices renferment la condition suivante qui stipule que, pour être admissibles :

les ouvrages doivent avoir été publiés au Canada; les livres imprimés à l'étranger seront admissibles seulement si l'éditeur peut prouver qu'il n'a pu obtenir une impression à prix concurrentiel ou des services d'impression particuliers au Canada.

En 1999, l'ACI a obtenu l'assurance de Patrimoine canadien que, lorsque les éditeurs tenteraient de recourir à cette exemption, l'industrie en serait avisée et aurait alors la possibilité de **contester la proposition du concurrent**. Or, cela n'a pas été le cas.

Par conséquent, l'ACI a écrit à Patrimoine canadien lui demandant de fournir des renseignements précis sur la situation actuelle, notamment :

- Quel genre de système de contrôle a été mis en place pour veiller à ce que les éditeurs ne tentent pas d'abuser du système?
- Combien de contrats d'impression ont été octroyés à des pays étrangers au cours des dernières années?
- Y a-t-il un mécanisme de plainte en place et celui-ci est-il efficace?

Après avoir rencontré des représentants du ministère et communiqué avec eux par écrit à plusieurs reprises, nous avons clairement compris qu'il n'y a aucune volonté de la part de Patrimoine canadien d'éliminer le recours à des imprimeurs étrangers et qu'il n'existe pas non plus de procédure ou de critère permettant de limiter la production d'impression à l'extérieur du Canada. Selon le ministère, seulement une faible portion (5 pour cent) des subventions sont versées à des éditeurs qui font faire leur impression à l'étranger.

Il importe de noter que lorsqu'on évalue si une impression peut être obtenue au Canada à un prix concurrentiel, il faut tenir compte du fait que les concurrents à l'étranger ne sont pas nécessairement tenus de respecter **les mêmes normes environnementales et sociales que celles en vigueur au Canada, y compris le filet de sécurité sociale**. De plus, on ne peut ignorer le fait que ces entreprises étrangères et leurs employés, qui bénéficient de ces subventions canadiennes, ne paient pas d'impôts au Canada.

À la lumière de ce qui précède, nous demandons avec insistance au gouvernement de mettre fin à l'échappatoire précitée en s'assurant que les subventions canadiennes ne sont octroyées qu'à des éditeurs qui choisissent de faire imprimer leurs livres et leurs revues au Canada.

Compte tenu de la situation actuelle, des entreprises qui se spécialisent dans l'impression de livres ont cessé leurs activités ou ont présenté une demande de protection contre leurs créanciers au Canada en raison de la pénurie de débouchés.

L'environnement

Au fil des ans, l'ACI et ses associations affiliées ont toujours adopté une **position proactive en ce qui a trait aux questions touchant l'environnement**. C'est pourquoi l'industrie a étudié avec intérêt le projet du gouvernement *Prendre le virage : Un plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique*.

De fait, l'ACI a été l'une des premières organisations au pays à élaborer une stratégie précise axée sur la collaboration et la mise en place de solutions plutôt que sur la confrontation. Nous avons élaboré des outils éducatifs et des programmes de formation pour sensibiliser les entreprises, surtout les petites, à leurs responsabilités environnementales. Ces projets incluent les suivants : **Manuel de gestion détaillé sur la création d'un environnement sécuritaire; Initiative « The Empty Trash Can »; Calculateur COV (composés organiques volatils).**

Par ailleurs, les associations provinciales de l'imprimerie ont rapidement pris des mesures pour régler les questions environnementales soulevées à l'échelle régionale et municipale. Entre autres, l'Ontario Printing and Imaging Association a poursuivi notre approche proactive en élaborant un modèle pour les imprimeurs afin de satisfaire au règlement sur les égouts de la ville de Toronto.

En mars 2004, le gouvernement du Canada a publié un avis dans la *Gazette du Canada* précisant ce qui suit : « *Environnement Canada s'efforcera d'élaborer des ententes de performance environnementale, ou d'autres instruments volontaires appropriés, pour contrer les émissions de COV attribuables aux produits utilisés pour l'impression et la publication* ».

Nous croyons que les émissions que l'on attribue à l'industrie de l'imprimerie sont exagérées. Selon la définition du gouvernement, notre industrie inclut plusieurs autres types d'industries qui ne relèvent pas du domaine de l'impression. Par exemple, cette définition englobe des industries de fabrication lourde telles que la fabrication de produits de papier façonné, la fabrication de produits chimiques, la fabrication de produits de plastique et la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (qui englobe peu d'opérations d'impression sinon aucune dans leurs activités principales); cette définition caractérise mal l'industrie de l'imprimerie.

De plus, le rapport ne mentionne aucune estimation de réductions globales des émissions ni aucune estimation des coûts. Cela constitue une omission importante. Il n'y a pas non plus de données réelles sur les mesures prises actuellement par les imprimeurs pour réduire les émissions et on n'explique pas quel sera l'impact sur l'industrie si certaines des recommandations contenues dans le rapport sont mises en œuvre.

Il est peu étonnant de constater que 82 pour cent des répondants du sondage ont déclaré que le gouvernement doit adopter une approche inspirée davantage de celle des entreprises quand vient le temps d'étudier les problèmes concernant la protection de l'environnement. L'industrie de l'imprimerie et les industries connexes ont manifesté, hors de tout doute, leur volonté de faire partie de la solution environnementale. Il est troublant et démotivant pour l'industrie d'être perçue par le gouvernement uniquement comme étant un élément du problème.

Des exemples de nouvelles procédures et de nouveaux procédés adoptés par l'industrie de l'imprimerie dans le but de protéger et de préserver l'environnement sont présentés ci-

dessous. Ce sont des mesures concrètes auxquelles on s'attend d'une industrie qui est respectueuse de l'environnement.

- L'utilisation de systèmes de blanchet de presse exempt d'alcool, ce qui permet de réduire de façon significative l'impact des eaux de lavage et solutions de traitement sur les systèmes d'eau et d'égout comparativement à l'impression conventionnelle.
- L'utilisation de chiffons de nettoyage lavés ou recyclés. Ce procédé permet d'éliminer les produits chimiques en ayant recours à une entreprise certifiée d'élimination des déchets.
- L'utilisation d'encres d'imprimerie à base d'huile végétale seulement, qui sont considérées comme une ressource renouvelable, contrairement aux encres à base de pétrole. Ces encres ne contiennent pas de métaux lourds, tels le plomb, le cadmium, le mercure ou le chrome hexavalent (en quantités à déclarer).
- L'utilisation de produits chimiques qui ne contiennent pas de substances cancérigènes, comme le benzène.
- L'utilisation de systèmes de distribution d'encre qui permettent de réduire la quantité d'encre qui reste après l'impression, de diminuer les tâches de nettoyage et ainsi réduire les produits chimiques devant être utilisés et d'entreposer sur place un stock limité de produits chimiques et d'encres.
- L'utilisation de papier ayant un contenu de fibres recyclées après consommation de 30 pour cent (norme du programme EcoLogo).
- La promotion du programme de certification du Forest Stewardship Council (FSC) qui encourage l'utilisation de papier émanant de forêts bien gérées.
- La mise en application de programmes de recyclage d'envergure qui, non seulement, encouragent l'utilisation de papier et de déchet de bureau recyclés, mais également les pellicules, les plaques et l'argent des systèmes de traitement de la photo.
- L'utilisation de systèmes de l'ordinateur-à-la-plaquette, qui éliminent le besoin de pellicule et réduisent également la consommation d'eau lors du traitement.
- L'utilisation de services d'impression sur demande qui éliminent les inventaires et la surproduction.
- À titre d'association, l'ACI collabore avec la Printing Industries of America en vue d'élaborer un programme de certification à l'intention des « imprimeurs écologiques ».

Réforme du droit d'auteur

Le droit d'auteur est un système légal de droits qui a évolué depuis l'invention de la presse.

Grâce aux nouvelles technologies, les procédés d'impression ont subi une transformation de taille. Autrefois la composition se faisait manuellement et les imprimeurs devaient effectivement lire chaque mot à mesure qu'ils composaient. Il était donc plus facile à cette époque de déceler le matériel protégé par le droit d'auteur.

De nos jours, les imprimeurs se concentrent principalement sur la disposition, le balayage au scanner et la correction des couleurs avant d'envoyer la commande à l'impression. Pour respecter les délais toujours plus serrés des clients, le travail d'impression s'effectue tellement rapidement qu'il ne reste pratiquement plus de temps pour examiner son contenu. Pour illustrer nos propos, disons que Gutenberg a mis cinq ans à composer la Bible. Aujourd'hui, il suffirait d'un peu moins de quelques heures pour accomplir cette même tâche en utilisant les moyens informatiques à notre disposition! Les clients d'aujourd'hui n'exigent rien de moins.

Bien que l'industrie de l'imprimerie ait traditionnellement contribué à protéger le droit d'auteur, les réalités d'aujourd'hui démontrent qu'il n'est pas toujours physiquement ou économiquement possible pour les imprimeurs de vérifier si chaque document qu'ils reçoivent est imprimé avec la permission de l'auteur. Pour ce faire, il faudrait que chaque imprimerie du pays embauche un éditeur et un avocat spécialisé en droit d'auteur et ce, à un coût prohibitif.

C'est cette situation malencontreuse et peu enviable qui a motivé 65 pour cent des répondants du sondage à déclarer qu'ils considèrent la réforme du droit d'auteur comme « très importante » ou « assez importante » pour leurs entreprises.

En 2002, et dans le cadre du processus de consultation actuel sur la réforme du droit d'auteur, les ministères d'Industrie Canada et de Patrimoine canadien ont déposé un rapport conjoint à la Chambre des communes. Ce rapport intitulé, *Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur*, renferme une section qui traite de la « responsabilité des imprimeurs ». Le document souligne qu'il importe de considérer l'incapacité pratique des imprimeurs de contrôler le contenu du matériel traité grâce à leurs services. Toutefois, il fait état d'arguments, tant en faveur d'une diminution que d'une augmentation du plafond des dommages-intérêts accordé dans les dossiers de contrefaçon. Le document explique que la fixation d'un plafond trop élevé pourrait s'avérer préjudiciable, alors qu'un plafond trop bas pourrait entraîner une diminution de l'effet des dommages-intérêts à l'égard de la contrefaçon.

C'est pourquoi l'ACI a recommandé à maintes reprises qu'une disposition supplémentaire soit ajoutée à l'article 38.1 (6) de la *Loi sur le droit d'auteur* afin de tenir compte des exceptions :

Article 38.1 (6) Cas où les dommages-intérêts préétablis ne peuvent être accordés :

« Ne peuvent être condamnés aux dommages-intérêts préétablis (...)

(d) *l'imprimerie qui, dans le cadre des services qu'elle offre à ses clients, incorpore à son insu à un système informatique ou reproduit, par tout moyen technologique, une œuvre ou tout autre sujet en violation du droit d'auteur. »*

L'ACI est d'avis qu'une telle disposition protégerait les auteurs tout en protégeant l'aspect unique de notre industrie. Le libellé de cette disposition doit également mentionner les innovations technologiques futures auxquelles notre industrie est soumise. Nous croyons que le moment est propice pour l'ajout d'une telle disposition, étant donné que l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur* a été amorcé.

Le 20 juin 2005, les ministres de Patrimoine canadien et d'Industrie Canada ont annoncé un projet de loi visant à modifier la *Loi sur le droit d'auteur*. Le projet de loi prévoyait l'adoption des modifications proposées dans la déclaration du gouvernement formulée le 24 mars 2005 concernant la réforme du droit d'auteur. Cette déclaration faisait état de propositions visant à régler les questions de réforme à court terme identifiées dans la réponse du gouvernement au rapport intérimaire sur la réforme du droit d'auteur produit par le Comité permanent de Patrimoine canadien.

En déposant ce projet de loi, le gouvernement a reconnu qu'il reste d'autres questions de préoccupations en matière de droit d'auteur à régler et a déclaré qu'il y aura des consultations publiques à ce sujet. L'ACI entend participer à ce processus de consultation et exhorte le gouvernement à entreprendre en priorité de telles consultations.

Postes Canada

L'ACI croit que le gouvernement fédéral, par le biais du ministre responsable de Postes Canada, a la responsabilité d'assurer que le service canadien des postes fonctionne sans perturbation.

Au cours de la dernière perturbation du service postal, des expéditions de plusieurs millions de dollars ont été retardées ou annulées, des rentrées de fonds importantes ont été perdues et des milliers d'employés ont été mis à pied; les répercussions de la grève se sont fait sentir dans l'ensemble de l'économie. Étant donné la situation fragile de l'industrie, toute perturbation des services postaux traditionnels peut entraîner la faillite de plusieurs entreprises d'imprimerie.

Le gouvernement fédéral doit s'assurer qu'il y a un dialogue continu entre la direction et le syndicat de Postes Canada et que des modèles appropriés de négociation contractuelle sont en place.

L'ACI croit que le gouvernement devrait vérifier régulièrement les pourparlers entre les deux parties et **être prêt à adopter des mesures législatives de retour au travail** en cas de rupture des négociations, évitant ainsi toute perturbation du service postal.

Mis à part la privatisation du système postal, la seule autre solution responsable serait d'adopter une loi déclarant les services postaux comme services essentiels au pays. Postes Canada a un monopole de la prestation des services postaux à la fois au Canada et vers des destinations à l'étranger et ce privilège est étroitement lié à la responsabilité d'assurer la circulation du courrier.

En ce qui concerne le courrier international, Postes Canada a récemment demandé des injonctions contre certaines entreprises qui exercent des activités dans le domaine de la livraison de courrier à l'étranger. Postes Canada a réclamé l'émission de ces injonctions en se fondant sur une décision judiciaire portant sur l'interprétation de la *Loi sur la Société canadienne des postes* confirmant le privilège exclusif de Postes Canada dans ce domaine. Bien que les tribunaux aient été clairs, l'ACI ne croit pas que la politique publique est bien servie par les actions de Postes Canada dans ce dossier. Il est difficile de croire qu'en créant la loi régissant la Société canadienne des postes il y a environ vingt ans, le Parlement avait l'intention de permettre à des entreprises de transport postal international de pénétrer le marché canadien, de bâtir leurs entreprises, d'investir au pays et de créer des emplois (à un moment donné avec des fonds provenant de Postes Canada même!) pour que Postes Canada puisse intervenir et réclamer le privilège exclusif et pousser ces entreprises à la faillite.

Les activités juridiques de Postes Canada ont des répercussions sur les imprimeurs canadiens. Par exemple, certains imprimeurs impriment du matériel pour des clients américains et expédient leurs imprimés en vrac aux É.-U. où ils aboutissent dans le système postal américain. Certains utilisent des entreprises internationales pour le transport de leurs produits et d'autres utilisent leurs propres installations. L'ACI est préoccupée par le fait que la revendication de Postes Canada, d'avoir le privilège exclusif, peut causer un tort économique aux imprimeurs et aux entreprises de repostage au Canada puisque, compte tenu des tarifs postaux canadiens, la production canadienne de produits destinés au marché américain se fera à un coût prohibitif. L'incertitude entourant les conséquences de telles pratiques peut avoir un effet modérateur sur les ventes.

En conséquence, l'ACI appuie la demande de la Canadian International Mail Association (CIMA) voulant que les députés adoptent le projet de loi C-14 et, ainsi, permettre aux entreprises d'une industrie entière de rester en affaires et de poursuivre les activités qu'elles exercent depuis plus de deux décennies.

Concurrence livrée par Postes Canada dans le secteur privé

Postes Canada a affiché une propension à vouloir concurrencer avec le secteur privé. Par suite d'injonctions contre des entreprises qui exercent des activités dans le domaine de la

livraison de courrier à l'étranger, plusieurs entreprises canadiennes ont été obligées de fermer leurs portes. De plus, cette société d'État offre des services de conception et d'imprimerie à ses clients. Le gouvernement devrait reconnaître que le rôle de Postes Canada est de fournir des services postaux efficaces, rentables et fiables, et non pas de concurrencer avec le secteur privé.

Ce sont ces situations qui ont incité 63 pour cent des répondants de notre sondage à déclarer que les initiatives de marketing de Postes Canada sont soit « très importantes » ou « assez importantes » pour leurs entreprises. Bien que ces initiatives soient importantes, elles le sont pour des raisons qui ne sont pas les bonnes.

Enjeux touchant l'ensemble de l'industrie manufacturière

Le rapport du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, publié en février 2007, est intitulé *Le secteur manufacturier : Des défis qui nous forcent à agir*. Deux recommandations, en particulier, formulées dans ce rapport sont jugées importantes par l'ACI et sont présentées ci-après.

L'ACI appuie sans réserve **toutes** les recommandations énoncées dans ce rapport.

Déduction pour amortissement au titre du matériel d'impression

L'ACI croit que l'un des obstacles importants à l'amélioration de la productivité dans plusieurs industries, y compris l'industrie de l'imprimerie, est le nombre de biens immobilisés ainsi que l'âge de ceux-ci.

Le Comité permanent a recommandé :

« Que le gouvernement du Canada modifie la déduction pour amortissement des machines et du matériel employés dans la fabrication et la transformation et du matériel associé aux technologies de l'information, de l'énergie et de l'environnement afin qu'il puisse y avoir amortissement sur deux ans (c.-à-d. 50 % selon la méthode de l'amortissement constant) et ce, pour une période de cinq ans. Cette mesure serait renouvelable par périodes de cinq ans après l'examen voulu effectué par un comité parlementaire. »

Soixante-six pour cent des répondants de notre sondage ont déclaré que la mesure annoncée dans le budget de 2007 concernant la déduction pour amortissement accéléré au taux de 50 pour cent selon la méthode de l'amortissement linéaire sur deux ans était soit « très importante » ou « assez importante » pour leurs entreprises. Toutefois, un pourcentage plus faible, soit 38 pour cent d'entre eux, a indiqué que cette mesure temporaire les a incités à acheter (ou à prévoir l'achat) de nouveau matériel avant le 31 décembre 2008, soit la date à laquelle cette mesure prend fin.

Un autre 39 pour cent des répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas certains de l'impact que cette mesure budgétaire aurait sur leurs décisions d'acquisition de matériel pour la période de mars 2007 à décembre 2008. L'une des raisons possibles de cette incertitude était que ces décisions concernant l'acquisition de matériel devaient être prises avant l'annonce du budget. Bien que ces entreprises aient évidemment tiré parti de cette mesure budgétaire, leurs décisions n'avaient pas été motivées par cette mesure.

Les deux tiers des répondants étaient d'avis que la période d'amortissement idéale pour les presses d'impression était de deux ans ou moins. Pour ce qui est d'autre type de matériel d'impression, le nombre de répondants en faveur d'une période d'amortissement de deux ans ou moins est passé à 80 pour cent. Cette variation entre les presses et le reste du matériel ne devrait pas être étonnante, étant donné le degré d'informatisation du matériel de prépresse et de son obsolescence conséquente sur des périodes plus courtes.

Quatre-vingt-treize pour cent des répondants étaient d'accord avec la position de l'ACI, selon laquelle la mesure du budget de 2007 concernant l'amortissement sur deux ans devrait être prolongée à une période de cinq ans, avec la possibilité de renouveler par la suite cette mesure par périodes de cinq ans. Parallèlement, 94 pour cent des répondants étaient d'accord que les plus petites entreprises devraient avoir le droit de passer en charge un minimum de 45 000 \$ par année pour l'acquisition de machines et de matériel.

Le budget de 2008 prolonge l'application du taux de déduction pour amortissement accéléré présenté dans le budget de 2007, permettant ainsi d'amortir les actifs admissibles acquis en 2009 au taux annuel de 50 pour cent selon la méthode d'amortissement linéaire. À compter de 2010, le traitement accéléré sera offert selon la méthode de l'amortissement dégressif.

Dans le cas d'une machine admissible achetée en 2010 au coût de 100 000 \$, le montant non amorti au terme de cinq ans serait de 10 300 \$. Pour un bien acquis en 2011, le montant non amorti au terme de cinq ans serait de 14 400 \$. Dans les cas où une machine est devenue excédentaire sur le plan concurrentiel, souvent en moins de cinq ans, la méthode de l'amortissement dégressif, annoncée dans le budget de 2008, est inadéquate.

La politique de l'ACI met également l'accent sur le besoin d'accorder aux petites entreprises le droit de passer en charge au moins 45 000 \$ annuellement au titre d'investissements liés au matériel général et spécifique de traitement des données et aux périphériques. Cette mesure serait particulièrement avantageuse pour les petites entreprises d'imprimerie au Canada dont les clients sont situés près de la frontière canado-américaine. Les imprimeurs américains de plus petite taille ont, depuis 2004, le droit de passer en charge leurs acquisitions d'actifs. En permettant aux petits imprimeurs canadiens de faire de même, cela aiderait à rétablir leur capacité de servir de manière plus concurrentielle leurs clients qui se trouvent des deux côtés de la frontière. Le budget de 2008 n'a pas donné suite à cette question.

De plus, le programme de stimulants économiques annoncé aux États-Unis en janvier 2008 donne aux manufacturiers américains une « prime » temporaire

d'amortissement sur tout nouveau matériel dans l'année au cours de laquelle il est mis en service. Cette mesure aura pour effet d'accroître davantage la compétitivité des imprimeurs américains par rapport à leurs homologues canadiens.

L'ACI recommande les mesures suivantes en ce qui concerne la déduction pour amortissement :

Le gouvernement devrait adopter la recommandation du Comité permanent de l'industrie visant à accorder un amortissement sur deux ans pour une période de cinq ans, avec la possibilité de renouveler ces périodes quinquennales après un examen effectué par un comité parlementaire.

Les plus petits manufacturiers devraient avoir le droit de passer en charge un minimum de 45 000 \$ par année pour l'acquisition de machines et de matériel.

Formation

Les travailleurs de l'industrie de l'imprimerie doivent avoir les connaissances nécessaires pour comprendre les procédés de l'imprimerie, ainsi que des compétences pour pouvoir utiliser des outils informatiques tels que des composeuses assistées par ordinateur, des logiciels de conception graphique, des systèmes de flux de travaux, des systèmes d'écriture directe à la plaque et des imprimantes polychromes haute vitesse. L'industrie connaît une transformation où l'ensemble de ses procédés de production est entièrement contrôlé par ordinateur, à partir de la réception des demandes de projets jusqu'à la livraison du produit final. L'employé type du prépresse doit maîtriser au moins treize différents logiciels. Un conducteur de presse veille au fonctionnement et à l'entretien d'équipement d'une valeur de plusieurs millions de dollars et doit avoir des connaissances approfondies en informatique, mathématiques et sciences ainsi que des compétences dans les domaines de la mécanique et de l'électricité. **De fait, une entreprise d'imprimerie moderne à rendement élevé investit, en moyenne, environ 100 000 \$ en technologie et matériel par employé.**

L'industrie fait face à un grave problème d'éducation et de formation. **Les écoles qui offrent des programmes d'arts graphiques sont sous-financées et plusieurs ont fermé leurs portes ou suspendu leurs programmes.** Étant donné le manque de services d'éducation et de formation offerts par les gouvernements provinciaux, l'industrie est maintenant dans l'obligation de fournir une grande partie de la formation à l'interne. Même les petites entreprises sont tenues d'être à l'avant-garde des nouvelles technologies et de former leurs employés si elles veulent demeurer concurrentielles sur le marché. Cette situation a des répercussions dévastatrices sur notre industrie.

Il va sans dire que les sociétés doivent améliorer les compétences de leurs propres employés pour rester concurrentielles, mais **l'éducation et la formation demeurent une responsabilité du gouvernement**, et cela est absolument indispensable si nous voulons que le Canada soit doté d'une main-d'œuvre qualifiée.

Le Comité permanent a recommandé :

« Que le gouvernement du Canada offre des crédits d'impôt ou d'autres mesures aux entreprises qui financent une formation pour leurs employés. »

L'ACI se demande si les 500 millions de dollars en paiements de transfert annuels au titre de la formation liée au marché du travail prévus dans le budget de 2007 répondront de manière satisfaisante à ces problèmes à court et moyen terme. Cette préoccupation se traduit par notre déception à l'égard des budgets de 2007 et 2008, lesquels ne prévoient pas de crédit d'impôt pour la formation. Une telle mesure aurait aidé les manufacturiers qui ont des besoins de formation particuliers à adopter de nouvelles technologies et innovations et de nouveaux processus, lesquels sont encouragés par la déduction pour amortissement accéléré.

Cette déception a été manifestée aussi par un nombre important de répondants, soit 95 pour cent, qui ont déclaré que le gouvernement fédéral a la responsabilité d'accorder des crédits d'impôt pour la formation.

Le budget de 2009 devrait accorder aux employeurs un crédit d'impôt pour la formation, lequel serait déduit des cotisations d'assurance-emploi.

Allègements fiscaux

Impôt sur le revenu des particuliers

L'ACI a déclaré que la priorité initiale du gouvernement devrait être d'accorder des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers, surtout pour les contribuables canadiens à revenu faible ou moyen. Le budget de 2007 a proposé des mesures importantes à ce chapitre et l'Énoncé économique de 2007 comprenait d'autres mesures positives qui permettront aux contribuables canadiens de disposer de plus d'argent.

Bien que le gouvernement ait donné suite à cette priorité initiale, les taux d'imposition des contribuables qui se situent dans la fourchette supérieure de l'échelle des gains, 45,3 pour cent en moyenne par rapport à 38,4 pour cent aux É.-U., sont de toute évidence trop élevés. Par surcroît, le taux marginal maximal imposé au Canada s'applique à une tranche de revenu beaucoup moins élevé. Cette structure fiscale non concurrentielle explique, en partie, l'exode des cerveaux qui ne faiblit pas.

Les modifications de l'impôt des particuliers annoncées par le gouvernement précédent ont à peine effleuré le besoin en matière de réduction des taux d'impôt plus élevés. Le budget de 2007, l'énoncé économique de 2007 et le budget de 2008 font complètement abstraction de cette question.

Le budget de 2009 devrait proposer des réductions approfondies et importantes de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Impôt sur le revenu des sociétés

La politique relative à l'impôt des sociétés est l'élément clé qui permet de maintenir, voire rehausser, la qualité de vie des Canadiens, d'assurer la création d'emplois, d'augmenter les revenus des familles, d'encourager les sociétés à investir et d'accroître l'assiette d'imposition future du gouvernement. De plus, la montée rapide de la devise canadienne met une immense pression sur le secteur manufacturier, lequel dépend énormément du marché des exportations.

L'ACI croit depuis longtemps que l'impôt sur le revenu des sociétés, et surtout sur le revenu des petites entreprises, devrait être réduit davantage. Bien que les taux d'imposition sur le revenu au Canada soient maintenant plus faibles (marginale) que ceux aux É.-U., lorsqu'ils sont jumelés à l'impôt sur le capital et aux taxes de vente sur les intrants en capital, ces taux produisent le deuxième taux d'imposition réel le plus élevé parmi 36 économies industrielles en développement.

Dans l'Énoncé économique de 2007, le gouvernement s'est engagé à accélérer les réductions annoncées précédemment au taux général d'imposition, ramenant ainsi le taux à 19,5 pour cent en 2008 et à 15,0 pour cent d'ici 2012. Le gouvernement s'est également engagé à réduire le taux d'imposition des petites entreprises à 11 pour cent en 2008. L'ACI félicite le gouvernement de ces mesures positives.

L'ACI croit que le gouvernement devrait être disposé non seulement à réduire les impôts, mais à réformer l'assiette fiscale. Le gouvernement doit faire preuve de créativité pour augmenter le revenu disponible des contribuables canadiens et donner aux sociétés la possibilité de réinvestir dans leurs entreprises. De nombreux pays industrialisés ont adopté de telles réformes (**l'Australie, par exemple, a un taux d'imposition combiné sur les sociétés de 30 pour cent**) et les retombées qui en découlent témoignent de leur réussite. Pour favoriser la prospérité soutenue du Canada, le gouvernement devrait **s'assurer que le régime fiscal contribue à libérer les forces créatrices de l'économie et encourage les contribuables à travailler, économiser et investir.**

Pour ces raisons, l'ACI appuie fortement l'annonce faite dans l'Énoncé économique de 2007 selon laquelle « le gouvernement sollicite la collaboration des provinces et des territoires pour atteindre un taux combiné fédéral-provincial-territorial d'imposition du revenu des sociétés de 25 pour cent. » L'ACI est très favorable aussi à l'observation figurant dans l'Énoncé économique de 2007 que « L'harmonisation des taxes de vente constitue l'un des domaines où l'on pourrait améliorer significativement la compétitivité du régime d'imposition des sociétés. »

Fardeau des charges sociales

L'ACI se réjouit de l'annonce faite dans le budget de 2008 que le gouvernement mettra sur pied une nouvelle société d'État indépendante, l'Office de financement de

l'assurance-emploi du Canada. L'ACI accueille encore plus favorablement l'annonce que le programme d'assurance-emploi sera dorénavant géré de manière que ses revenus et ses dépenses demeureront réellement en équilibre au fil du temps.

Même s'il semble que les fonds du programme d'assurance-emploi seront maintenant gérés sans accumuler d'excédent ou de perte, l'ACI exprime des préoccupations quant à l'administration de ce programme.

Soixante-dix-huit pour cent des répondants du sondage ont déclaré que le programme d'assurance-emploi est « très important » ou « assez important » pour leurs entreprises. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui a trait à ce programme, et l'ACI croit qu'une véritable réforme s'impose depuis longtemps. Le gouvernement devrait entreprendre un tel exercice et, ce faisant, tenir compte de ce qui suit :

- Que le taux de cotisation versé par les employeurs soit égal à celui versé par les employés.
- Qu'un plafond soit appliqué aux cotisations versées par les employeurs pour les employés qui changent d'employeur au cours de l'année. Il devrait y avoir une règle claire concernant les cotisations versées en trop par les employeurs. Après tout, les employés ont droit à un remboursement des cotisations versées en trop!
- Que les employeurs soient exemptés de payer des cotisations pour les employés embauchés pour remplacer des personnes en congé parental prolongé ou congé de compassion. Les coûts engagés par les employeurs pour remplacer ces personnes représentent déjà un fardeau considérable.
- Que **le but initial du programme** (soit de créer un filet de sécurité pour les chômeurs canadiens admissibles) devrait être la priorité pour tous les programmes d'assurance-emploi qui ont été créés au fil des ans.
- Qu'un examen en profondeur des programmes de base de l'assurance-emploi soit effectué.
- Qu'une part de l'excédent d'assurance-emploi soit remise aux employeurs et employés afin de contribuer à l'innovation (c.-à-d. établir de nouveaux programmes de formation et de recyclage).
- Comme il est précisé plus haut, que le budget de 2009 accorde aux employeurs un crédit d'impôt pour la formation, lequel serait déduit des cotisations d'assurance-emploi.

Cadre réglementaire

De l'avis des répondants du sondage, la rationalisation du régime réglementaire figure au premier rang des enjeux. De fait, 83 pour cent d'entre eux ont évalué cet enjeu comme « très important » ou « assez important ».

L'ACI a accueilli favorablement l'annonce dans le budget de 2007 selon laquelle une nouvelle directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2007. L'objectif déclaré de cette directive est de « faire du Canada la meilleure autorité de réglementation dans sa catégorie en veillant à ce que l'élaboration et la mise en œuvre de règlements tiennent dûment compte des principes d'efficience et d'efficacité ». Le fait que le budget ait consacré 9 millions de dollars sur deux ans à la mise en œuvre de cette initiative est un signe encourageant.

Le Canada doit adopter un cadre réglementaire simple et opportun qui favorise une hausse de la productivité et de la compétitivité. Plus particulièrement, il importe de régler de manière prioritaire les chevauchements entre la législation fédérale et provinciale.

Un engagement de la part du gouvernement en vue d'assurer l'efficacité de la réglementation est une proposition à faible coût qui peut aider grandement à améliorer le milieu des affaires et à attirer des investissements au Canada. Toute nouvelle réglementation proposée devrait faire l'objet d'analyses coûts-avantages en portant une attention au fardeau imposé aux entreprises, notamment celles de petite taille.

Commerce

Les Canadiens acceptent que les préoccupations en matière de sécurité découlant des événements du 11 septembre exigent des mesures pour assurer la sécurité de nos frontières, tout en facilitant la circulation légitime des biens, des services et des personnes.

Le Plan d'action pour une frontière intelligente qui a été mis en œuvre par le Canada et les États-Unis en décembre 2001 est louable. D'autres mesures à cet égard ont été annoncées dans les budgets ultérieurs.

Parmi les mesures les plus importantes adoptées par le Canada dans le contexte de ce plan, il importe de mentionner le traitement accéléré des voyageurs et du trafic commercial à faible risque. L'ACI accueille favorablement cette mesure particulière qui a pour effet d'assurer la circulation efficace des biens et des services.

Dans l'industrie de l'imprimerie, 81 pour cent du total des exportations de produits imprimés du Canada sont dirigées vers les É.-U. Les exportations canadiennes de produits imprimés commerciaux et connexes aux États-Unis ont quintuplé depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA. De fait, pour la première fois dans son histoire, le Canada a enregistré un excédent commercial dans le domaine des produits imprimés en 1999. Des excédents encore plus importants ont été enregistrés tous les ans jusqu'en 2003. Puis, la

valeur de l'excédent des échanges de produits imprimés avec les États-Unis a commencé à suivre une tendance à la baisse, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

<u>Année</u>	<u>Excédent des échanges de produits imprimés avec les É.-U. (en millions de \$)</u>
2003	533 \$
2004	411 \$
2005	453 \$
2006	215 \$

Il est évident que notre pénétration du marché américain n'est pas passée inaperçue par les forces protectionnistes de l'autre côté de la frontière. De fait, notre présence accrue aux É.-U. a fait l'objet de contestations. Ce protectionnisme, combiné à une devise canadienne beaucoup plus forte, est une source de préoccupation pour les entreprises d'imprimerie. De plus, le traitement accordé au Canada dans les différends commerciaux touchant le commerce du bois d'œuvre et du bœuf canadien n'apaise pas non plus les inquiétudes des entreprises. Nous devons nous assurer que les futurs différends commerciaux seront traités de manière équitable et qu'ils ne seront pas politisés.

Le Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) conclu en 2005 entre le Canada, les É.-U. et le Mexique constitue un moyen d'assurer que la frontière canado-américaine est sécuritaire et de faciliter le commerce international. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre le PSP et à élaborer des règlements et des plans de contingence qui soient mutuellement acceptables. Les cris en faveur de mesures protectionnistes alors que l'économie des États-Unis continue de se détériorer préoccupent l'ACI. Le gouvernement doit demeurer vigilant pour que l'accroissement des contrôles aux frontières au nom de la sécurité ne soit pas, en fait, un artifice pour tenter de ralentir le commerce.

Un système transfrontalier efficace et la mise en œuvre de mesures commerciales qui favorisent notre relation commerciale avec les É.-U. sont des éléments clés qui assureront le succès de l'industrie de l'imprimerie dans le marché de l'exportation.

Affronter ensemble les périodes difficiles

Le budget de 2008 a confirmé que les perspectives économiques à court terme pour le Canada ne sont pas reluisantes. Les prévisionnistes du secteur privé, auxquels se fie énormément Finances Canada, prévoient une croissance du PIB réel au Canada de 1,4 pour cent. Cela représente une baisse sensible par rapport au taux de croissance de 2,4 pour cent prévu en 2008 au moment de l'Énoncé économique de 2007 diffusé seulement quatre mois plus tôt et du taux de 2,9 pour cent prévu dans le budget de 2007. Bien qu'on s'attende à ce que la croissance s'améliore pour passer à 2,4 pour cent en 2009, il reste que cela n'est certes pas le reflet d'une économie prospère.

Selon les prévisions, la tendance en matière de croissance économique aux États-Unis devrait être similaire cette année et l'an prochain. Étant donné l'importance de ce marché pour les ventes d'exportation de plusieurs types d'exportateurs canadiens, dont les imprimeurs, ces prévisions de croissance lente ne sont pas encourageantes.

Des périodes difficiles s'annoncent et pour pouvoir les affronter, le monde des affaires doit avoir le soutien manifeste du gouvernement du Canada. La collaboration est dans notre intérêt mutuel.